CANADIAN AIDS SOCIETY | SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SIDA

CADRE DE RÉFÉRENCE (VERSION PROVISOIRE)

Série de séminaires en ligne du comité consultatif : « Pratiques de prévention, de traitement et de soutien dans le domaine du VIH/sida

Animateur

Rachael Walisser – conseillère en programmes, Société canadienne du sida

Résumé du projet

La Société canadienne du sida (SCS) concevra une série de séminaires de formation et de perfectionnement en ligne sur pour les fournisseurs de services qui travaillent dans le domaine du VIH/sida. La série de séminaires en ligne accueillera des conférenciers qui traiteront de la question des pratiques en matière de prévention, de traitement, de soins et de soutien liées au VIH/sida tout en tentant d'incorporer les divers points de vue des chercheurs, des décideurs, des fournisseurs de services et des personnes vivant avec le VIH/sida ou à risque de le contracter. La série de séminaires en ligne aura également comme objectif d'intégrer des éléments de réseautage et de permettre aux fournisseurs de services de partout au pays de discuter des nouveaux enjeux, des interventions communautaires et des ressources disponibles. Les séminaires en ligne auront lieu tous les trois mois pendant les deux années de financement de ce projet, soit du mois d'avril 2010 au mois de mars 2012. Le projet a été créé en réponse au besoin exprimé par les membres de la SCS, lors de l'évaluation des besoins et des capitaux de 2009, d'avoir accès à un plus grand nombre de séances de formation.

Rôles et responsabilités

Le comité consultatif agira à titre d'organisme-conseil. Les membres du comité apporteront leur aide à l'élaboration, à la promotion et à l'évaluation de la *série de séminaires en ligne « Pratiques de prévention, de traitement et de soutien dans le domaine du VIH/sida ».*

Les membres du comité consultatif occuperont les fonctions suivantes :

- donner des conseils sur les orientations, la structure et le contenu de la série de séminaires en ligne;
- présenter des recommandations aux membres de la SCS relativement aux sujets à traiter lors des séminaires;
- proposer des noms de candidats potentiels comme conférenciers et, lorsque cela est possible, contribuer à établir des liens entre la SCS et les conférenciers potentiels;

- fournir des conseils sur l'intégration des occasions de réseautage au cours du séminaire;
- contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'évaluation;
- promouvoir les séminaires en ligne périodiques au sein des réseaux de contacts;
- examiner la documentation du projet, comme le matériel promotionnel et les rapports, en vue d'éliminer les fautes et les erreurs et de suggérer des améliorations potentielles.

Résultats attendus

(avril 2010 à mars 2011)

- deux séminaires en ligne

(avril 2011 à mars 2012)

- quatre séminaires en ligne
- évaluation finale et préparation du rapport

Composition du comité

Le comité consultatif est composé de 8 membres. Les membres du comité consultatif doivent répondre aux critères suivants :

- connaissance des enjeux auxquels sont confrontés les personnes et les communautés qui vivent avec le VIH/sida ou qui sont à risque de le contracter.
- expérience dans le domaine de l'offre de services ou dans l'accès aux services liée aux VIH/sida dans un organisme communautaire, y compris le travail de soutien de première ligne, l'éducation, le développement communautaire, la défense des droits et les projets de communication.
- souscrire aux *principes de la participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida (GIPA)*.

Les membres du comité seront des représentants provenant des diverses régions du Canada, soit les territoires du Nord, la région du Pacifique, celle des Prairies, l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique. Quatre postes pour siéger au comité consultatif seront prévus pour les personnes qui participent au projet de mentorat, soit 2 mentors et 2 mentorés.

Rencontres

Toutes les rencontres du comité seront établies sous la forme de téléconférences animées par la SCS. Le comité consultatif ne devrait pas se rencontrer plus de 6 fois par année. Dans la mesure du possible, les rencontres du comité consultatif seront établies selon la disponibilité des membres du comité. Entre les rencontres, les communications entre les membres se feront, au besoin, par courriel ou par téléphone.

Mandat des membres

Le travail du comité consultatif débutera au mois de juillet 2010. Le mandat d'un membre individuel du comité consultatif correspond au minimum à une année financière, c'est-à-dire jusqu'au mois de mars 2011. Les membres du comité qui le désirent pourront prolonger leur mandat au sein du comité pour une deuxième année financière c.-à-d. du mois d'avril 2011 au mois de mars 2012.